

## **Cascade**

### *Le gérant condamné*

Le tribunal administratif de Toulouse vient de condamner Gérard Guibert, le gérant de la société hydroélectrique de la vallée de Salles-la-Source, à payer 110 000 euros à la commune au titre du retard de la redevance non payée depuis six ans.

Les représentants du conseil d'administration de "Ranimons la cascade" saluent cette décision : « M. Guibert est enfin rattrapé par la justice, déclarent-ils. Elle lui signifie, de la sorte, qu'il ne peut pas tout se permettre à Salles-la-Source ».